



N° Vert : 0800 216 316

Objet : Réseau de transports scolaires 2016

Le Creusot, le 26 août 2016

Vargent / site
HFD

Madame, Monsieur,

Votre enfant a procédé à son inscription au service de transport scolaire de la communauté urbaine Creusot Montceau.

A la rentrée de septembre 2016, le réseau de transport scolaire est totalement gratuit. Il permet aux collégiens et aux lycéens domiciliés dans la Communauté de rejoindre leur établissement scolaire de rattachement défini par l'Education Nationale.

Les élèves qui sont scolarisés dans un autre établissement que l'établissement de rattachement peuvent néanmoins prendre une ligne scolaire qui passerait à proximité.

Le réseau scolaire assure un maillage important du territoire avec plus de 50 lignes scolaires assurant au minimum un aller et un retour par jour. Sur certaines lignes les plus fréquentées, deux horaires aller (8 h et 9 h) ou deux, voire trois, horaires retour (16 h et 17 h pour les collèges et 16 h, 17 h et 18 h pour les lycées) ont été mis en place.

En secteur urbain, une navette de midi, gratuite, est également mise en place pour desservir les établissements de Saint-Vallier (collège Copernic), de Montceau (collèges Jean Moulin, Saint-Exupéry, LP du bassin de Montceau (ex-Dolto/Monod)), du Creusot (collèges Centre, Croix Menée, lycée Léon Blum) et de Torcy (collège des Epontots).

Pour connaître la desserte des lignes scolaires le midi, vous pouvez consulter les fiches sur le site de la communauté urbaine : www.creusot-montceau.org, onglet « Développement durable », rubrique « Transports », pages :

- desserte des établissements du Creusot et de Montcenis,
- desserte des établissements de Montceau,
- desserte du collège Copernic à Saint-Vallier.

Les élèves seront transportés à bord d'autocars des Rapides de Saône et Loire ou des Autocars Girardot. Les véhicules d'une capacité de 57 places à 73 places permettent aux élèves de voyager assis sur des sièges équipés de ceintures de sécurité.

Une billetterie est installée à bord des véhicules. Chaque élève est doté d'une carte de transport dite « sans contact » qu'il conserve durant tout le cycle de sa scolarité. Cette carte lui permet d'accéder à la ligne scolaire le concernant. La Communauté disposera ainsi d'informations actualisées sur la fréquentation des points d'arrêt.

... / ...

Cette carte de transport scolaire est adressée au cours du mois de septembre au domicile des élèves. L'élève peut sans souci, dès la rentrée scolaire, emprunter son circuit scolaire sans titre de transport. Dès le 1^{er} octobre, il devra présenter sa carte au conducteur et la valider à chaque montée à bord du véhicule.

Les points d'arrêts scolaires seront identifiés par un panneau spécifique « arrêt transport scolaire ». Vous trouverez en pièce jointe la fiche horaire du trajet concernant votre enfant.

La Communauté met également en place un titre « pass loisirs » à destination des scolaires. Ce titre permet d'utiliser l'ensemble du réseau urbain en dehors des temps scolaires : le mercredi après-midi à partir de 14 heures, le samedi toute la journée et durant toutes les vacances scolaires. Ce service complémentaire sera ouvert à partir du lundi 26 septembre pour un coût annuel de 40 €.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le président,
David MARTI

